



amisdesartsgrenoble.free.fr
2, rue du commandant Rozan 38000 Grenoble

SOCIÉTÉ RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE – CREEE EN 1832

Site internet: <http://amisdesartsgrenoble.free.fr/> Facebook : **AMIS ARTS Grenoble**

99^e SALON VERDUN : du **MERCREDI 3 AVRIL** au **DIMANCHE 14 AVRIL 2024** **REGLEMENT SALLE MATISSE** pour **ARTISTES PEINTRES**

DATES et LIEU : ancien musée de peinture, place de Verdun à Grenoble du **mercredi 3 avril au dimanche 14 avril 2024** inclus. Ouvert tous les jours de 14h. à 19h. , dimanche compris sauf **les lundi 8 et mardi 9 avril 2024**.

VERNISSAGE et REMISE des PRIX : **VENDREDI 5 AVRIL 2024 à 18 h 30**. (Sauf contre ordre de la mairie de Grenoble)

Pour participer au 99^eSALON des AMIS DES ARTS de GRENOBLE, chaque exposant adhérera à la SADAG, cotisation de 36 € et acquittera 35 € de participation aux frais : soit 71 €.

Les **PEINTRES SALLE MATISSE** disposeront d'un espace vertical de **1m x 1,25 m** de hauteur, pour 1 ou 2 ou 3 **tableaux** maximum selon la sélection et les dimensions.

CANDIDATURE SALLE MATISSE:

Le 25 FEVRIER 2024 : **date limite de dépôt des CANDIDATURES au SALON** afin d'être présenté au comité de sélection indépendant des AMIS DES ARTS DE GRENOBLE, par l'intermédiaire du mail suivant :

Dominique.barthoux@dbmail.com

5 ou 6 photos d'œuvres récentes (*pas de reproduction d'œuvre existante, pas d'œuvre numérique*) en mentionnant pour chaque œuvre :

- Technique
- Titre de l'œuvre
- Dimension cadre compris H= hauteur, L= largeur (maximum 92 cm).

SELECTION, COMMUNICATION DES RESULTATS, INSCRIPTION et PERMANENCE :

Le comité de sélection examinera les photographies et procédera à la sélection des œuvres (1 ou 2 ou 3, selon le format) des artistes qui exposeront SALLE MATISSE.

Le comité de sélection est souverain, ses décisions doivent être acceptées sans réserve.

Les artistes seront prévenus personnellement (**par mail**) des œuvres sélectionnées et finaliseront leur inscription au SALON en envoyant leur règlement par courrier : adhésion de 36 € et participation au Salon de 35 €, par chèque au nom de la SADAG :

Dominique Barthoux 464, chemin des Génissieux 38330 SAINT ISMIER.

Les **ARTISTES** exposant se doivent d'assurer une **plage de permanence de 2h 30** durant la tenue du SALON (jour et horaire à préciser), pendant l'ouverture au public: (sauf les Lundi et Mardi) de 14h - 16h 30 ou 16h 30 - 19h.

LES ŒUVRES :

Toutes les techniques sont acceptées. Pour une présentation harmonieuse, **les aquarelles, pastels seront encadrés de baguettes blanches, les encres et dessins de baguettes noires.**

Chaque œuvre sera munie d'une **étiquette (au dos pour les tableaux) indiquant les noms, prénoms**, adresse de l'auteur, titre de l'œuvre, éventuellement son prix.

Les tableaux seront munis d'un **système d'accrochage** très solide et équilibré (sous-verre avec pinces non admis). L'accrochage et l'attribution des emplacements sont de la seule compétence des organisateurs.

Responsabilités et assurances :

Les AMIS DES ARTS DE GRENOBLE se dégagent de toute responsabilité relative aux droits à l'image. L'exposant est seul responsable des images intégrées dans sa création.

Le fait de s'inscrire implique l'acceptation sans réserve de ce règlement et la renonciation à tout recours contre les organisateurs du Salon. Les pertes, vols ou dégâts pouvant survenir durant le salon sont pris en charge par l'assurance personnelle de l'exposant.

Ventes :

Selon les directives de la MAIRIE, les prix de vente ne seront plus notés sur le catalogue. Pour un achat d'œuvre, voir directement avec l'artiste. Retrait de l'achat en fin de Salon.

RETRAIT des ŒUVRES :

Les exposants s'engagent à ne retirer aucune œuvre du SALON avant l'heure de la clôture finale : **le dimanche 14 avril 2024**. Le décrochage s'effectuera de 18h à 19h.

Les œuvres non retirées seront laissées sur place aux risques et périls de leurs propriétaires.

RECOMPENSES :

Le jury du Salon, attribuera des prix AMIS DES ARTS DE GRENOBLE, des prix seront décernés par Le Crédit Mutuel, Les Amis du Musée de Grenoble et Dalbe Grenoble Dessin.

Dépôt et accrochage des œuvres seront effectués le MARDI 2 AVRIL 2024 de 9h. à 13h. sans interruption.

"INFORMATIONS :

Afin de se faire connaître les exposants peuvent fournir au format A4, un texte éventuellement illustré par une photo et présentant l'artiste et/ou sa démarche.

RAPPEL des DATES :

25 Février 2024	Date limite de réception des candidatures par mail à D. Barthoux
Février / Mars	Constitution et impression du catalogue unique du SALON.
Mardi 2 Avril 2024	De 9 à 13 h - dépôt des œuvres au musée puis accrochage par l'équipe ad hoc.
Mercredi 3 Avril 2024	A 14h - Ouverture du salon au public, puis tous les jours de 14 à 19 h sauf les lundi 8 et mardi 9 avril 2024 (fermeture du musée).
Vendredi 5 avril 2024	A 18h30, vernissage de l'exposition et remise des prix.
Dimanche 14 avril 2024	A 17 heures , fermeture du salon. Pot de clôture du Salon - Retrait des œuvres de 18h à 19 h.

IMPORTANT

Règlement : les chèques bancaires, seront libellés à l'ordre de la SADAG , RENSEIGNEMENTS et COURRIER : **Dominique Barthoux 464, Chemin des Génissieux 38330 SAINT ISMIER** Mail : dominique.barthoux@dbmail.com

**Les invitations officielles seront réalisées par la mairie de Grenoble.
Chaque exposant pourra retirer des invitations dans les magasins « GRENOBLE DESSIN.**